

L'assemblée générale constitutive

L'assemblée générale constitutive est composée des membres fondateurs de l'association. Elle se réunit, une seule fois, pour la création de l'association, pour adopter les statuts et les procédures de mise en place et de démarrage de la structure.

En quoi consiste l'assemblée générale constitutive ?

L'assemblée générale constitutive est convoquée par les personnes qui ont pris l'initiative de constituer l'association. Ces personnes sont dites fondateurs. Elle se réunit une seule fois, à la constitution de l'association. Les fondateurs dirigent les débats et font voter les statuts qui deviennent alors, pour ceux qui les ont adoptés, l'engagement contractuel constitutif de l'association.

Que décide-t-on lors de cette assemblée ?

Lors de cette assemblée générale constitutive, les fondateurs décident de :

- créer l'association,
- adopter les statuts,
- nommer le premier conseil d'administration,
- choisir un établissement bancaire,
- ouvrir un compte bancaire,
- donner procuration sur le compte à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Cette liste n'est pas limitative. Les délibérations peuvent être adoptées à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire imposant le scrutin secret. Les modalités d'adoption des décisions sont celles prévues dans les statuts

Documents en annexe

- modèle de convocation,
- modèle d'émargement,
- modèle de compte rendu ou Procès Verbal (PV),

Convocation

Assemblée Générale constitutive

A (ville), le(date).....

Madame, Monsieur,

Comme vous nous aviez fait part de votre grand intérêt pour notre projet d'association, nous vous convions à l'assemblée générale constitutive de notre future association.

Celle-ci aura lieu
Le,
A

Il est prévu comme ordre du jour :

- la présentation du projet de notre association ;
- la lecture, présentation et adoption des statuts ;
- la désignation des membres du conseil d'administration (et/ou du bureau) ;
- la détermination du montant des cotisations ;
- etc.....

Afin de préparer cette assemblée, vous trouverez ci-joint :

- le projet de statuts
- une liste de candidats potentiels (Conseil d'administration, bureau ...)
- (et tous les autres documents que vous jugerez pertinents)

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Nom Signature

Feuille d'émargement Assemblée Générale constitutive

Association

Adresse.....

Tél. :

Nom, prénom des membres	Nom, prénom des mandataires	Signatures

La feuille d'émargement est certifiée exacte par le Président de séance (et éventuellement le secrétaire de séance)

A (ville), le(date).....

Le Président de séance (éventuellement le Secrétaire)

Nom et Signature

Procès verbal

Assemblée Générale constitutive

Date et lieu de la réunion

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par

La séance est ouverte à

Le Président de séance rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
5. Questions diverses

1. Présentation du projet

A l'unanimité des personnes présentes il a été décidé la création de l'association
(nom)..... Siège Social à(adresse précise).....

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article des statuts, le Conseil d'administration est composée de membres au minimum élus par l'assemblée générale.

Après rappel des dispositions d'élection selon les statuts, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

M	Président.....	voix
M.....	Trésorier.....	voix
M.....	Secrétaire.....	voix
M.....	Administrateur.....	voix

4. Détermination du montant de la cotisation :

A l'unanimité (ou a tant de voix pour tant contre) le montant de la cotisation a été voté à€

5. Questions diverses :

Relater le compte rendu des questions diverses ou mentionner qu'il n'y en a pas eu.

La séance est levée à

Signatures
Le Président

Le Secrétaire Général